

# L'IMAGE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE PARTICIPATIVE DANS LE CONTEXTE MAROCAIN : ÉTUDE QUALITATIVE

**Fatima-Ezzahra BELFATMI**

LIRE-MD

Université Cadi Ayyad  
(Maroc)

**Sidi Mohamed RIGAR**

LIRE-MD

Université Cadi Ayyad  
(Maroc)

## RÉSUMÉ :

Les banques participatives ont finalement intégré le marché marocain en 2017 après la promulgation d'une loi adéquate à cette activité. Après 3 ans d'exercice de ces institutions bancaires sur le marché marocain, nous voulons à travers cette étude, définir les spécificités de ce champ bancaire au Maroc et évaluer leurs réalisations et évolution. Pour cela, nous avons procédé par une étude qualitative auprès des institutions et des organisations concernées par la question en mobilisant la théorie des représentations sociales.

**Mots-clés :** Banques participatives – Institutions – représentations sociales.

## INTRODUCTION

La discussion sur les banques islamiques se manifeste au Maroc depuis les années 1980, avec la recommandation de plusieurs banques islamiques du monde et particulièrement celles des pays du Golfe, qui souhaitaient introduire le système financier marocain. Cependant, la banque centrale marocaine a toujours refusé ou reporté l'idée, pour une panoplie de raisons à savoir principalement :

- La phobie islamique de l'appareil sécuritaire d'Etat ;
- L'insuffisance de la capacité d'absorption du secteur bancaire marocain ;
- Risque diplomatique au niveau d'octroi d'agrément aux banques ;
- La force du lobby bancaire conventionnel marocain.

En 2015, et après plusieurs étapes préparatoires, une nouvelle loi bancaire insérant un titre dédié aux banques islamiques - appelées au Maroc banques participatives - a été promulguée, en assurant un cadre réglementaire adapté aux particularités de ces institutions bancaires. Depuis cette date, plusieurs étapes se sont enchaînées pour mettre en marche les premières banques participatives au Maroc en 2017.

Après leur lancement effectif, les premiers retours ont fait preuve que le désordre règne ce nouveau champ bancaire au Maroc avec l'absence d'un écosystème global, ce qui a influencé négativement la diversité et le rapport qualité/prix de l'offre proposée par ces banques sur le marché marocain.

Dans ce sens, et après 5 ans d'exercice, nous visons à travers ce présent travail à répondre à la principale question : quelle est l'image des banques participatives dans le contexte marocain ? D'après les experts et les spécialistes du secteur.

L'étude est menée pour 3 principaux objectifs à savoir :

- Définir et intégrer les particularités du contexte marocain quant à l'image de l'activité des banques participatives ;
- Identifier les institutions ayant l'impact le plus important sur les banques participatives au Maroc ;
- Souligner la construction et l'évolution de l'environnement institutionnel pour accompagner l'installation de ce nouveau champ au Maroc.

Pour cela, nous allons tout d'abord expliciter les différentes étapes de mise en place des banques participatives au Maroc depuis la réticence jusqu'à l'installation et l'exercice.

Puis, nous allons présenter les apports et les dernières réalisations de ces entités bancaires au Maroc. Pour ensuite, entamer l'étude de terrain. A ce niveau, nous allons parler des objectifs de l'étude, présenter son cadre théorique, puis expliciter la méthodologie du travail adoptée, pour finalement exposer les résultats dans le dernier point.

## **I- LES BANQUES PARTICIPATIVES AU MAROC : DE LA RÉTICENCE À L'INSTALLATION**

### **A. Raisons de la réticence**

Le législateur marocain est resté insensible aux demandes d'ouverture du secteur financier pour l'installation des banques islamiques, alors que la banque islamique dans le monde poursuivait son évolution exponentielle. Le changement qu'a connu l'environnement politique avec le renforcement du parti des islamistes dans l'opposition, qui défendait depuis des années l'introduction de la finance islamique dans le secteur financier marocain, a intensifié la discussion du sujet en représentant un appui politique de la décision.

Plus de quinze ans après, en réaction à cette évolution politique, mais bien évidemment en raison de l'expansion et de la réussite de ce champ financier dans les pays du monde, et grâce à la forte résistance dont ce système a fait preuve lors de la dernière crise financière, une tentative discrète du groupe Attijariwafabank avait réussi à créer en Septembre 2007, des produits alternatifs ouverts au public. De même, il est à mentionner que ce groupe bancaire appelé bien avant Wafabank, avait vécu l'avortement de sa première tentative d'ouverture de guichets et de produits islamiques en 1991.

En effet, une politique de communication très timide régie par 7 conditions sévères, la non-implication du conseil supérieur des Oulémas<sup>1</sup> pouvant apporter un soutien au paysage financier islamique au Maroc, les affrontements fiscaux très lourds et l'engagement timide des banques sont les principales raisons qui ont limité la commercialisation de ces produits au royaume.

### **B. Les premières phases d'installation**

A l'avènement du gouvernement du 2012, dirigé par un parti du référentiel islamique, la procédure législative s'est subitement accélérée pour aboutir à la

---

<sup>1</sup> Oulémas en arabe sont les spécialistes des questions islamiques.

promulgation en Janvier 2015 d'une loi bancaire, intégrant l'activité des banques participatives.

Aujourd'hui, les autorisations ont été accordées à cinq banques participatives à savoir :

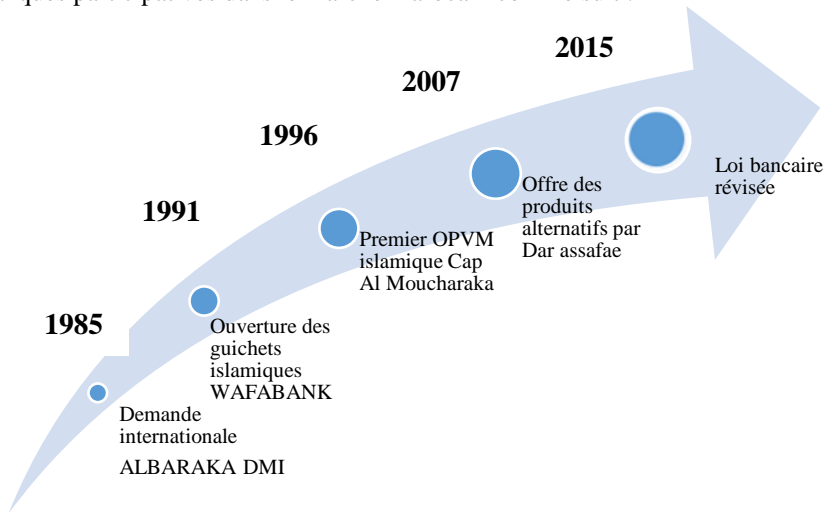
- Umnia Bank أمنية بنك
- BTI Bank (Bank Al Tamwil wal Inmaa) بنك التمويل والائتماء
- Bank Al Yousr بنك اليسر
- Bank Assafa بنك الصفاء
- Al Akhdar Bank البنك الأخضر

Et, pour l'ouverture de trois fenêtres, qui sont :

- BMCI – Najmah نجمة
- Crédit du Maroc – Arreda الرضى
- Société Générale – Dar Al-Amane دار الأمان

Il s'agit alors, de co-entreprises entre des banques déjà opérantes dans le secteur bancaire marocain, ayant une connaissance parfaite du marché, des clients et du climat des affaires, et des banques des pays du Golfe ayant développé une maîtrise parfaite du métier et des mécanismes du travail. Ce mariage devrait d'ailleurs de nature à importer le savoir-faire empirique de la banque ancienne dans le métier, et qui a évolué dans un environnement où le concept a déjà fait ses preuves.

Nous schématisons alors les principales étapes qui précèdent l'installation des banques participatives dans le marché marocain comme suit :



**Figure 1 : Genèse des banques participatives au Maroc**

En effet, les premiers traits caractérisant l'institutionnalisation des banques islamiques au Maroc ont apparu avec la loi réglementant l'activité de cette finance, à savoir :

- L'adoption comme nom « Banques Participatives » au lieu de Banques Islamiques, pour éviter toute discrimination sociale et limiter toute manipulation de la religion et des principes religieux pour un but commercial ;
- Les Oulémas sont devenus les nouveaux maîtres de ce champ financier ;

- La loi avait précisé également le cadre juridique pour l'installation et le fonctionnement des banques participatives.

Ainsi, le Maroc est l'un des derniers pays qui ont permis l'introduction de la finance islamique à leur sein, chose qui pourrait être considérée comme un avantage facilitant l'institutionnalisation de ce nouveau champ, en attirant les enseignements des expériences d'autres pays, tout en adoptant les bonnes pratiques.

## II. L'ACTIVITÉ BANCAIRE PARTICIPATIVE : APPORTS ET RÉALISATIONS

### A. Apports des banques participatives sur le marché marocain

Les apports recensés de la finance participative au Maroc sont principalement d'ordre économique et social.

#### Les apports économiques :

- Diversification des sources de financement par l'attraction des capitaux arabes et la mobilisation interne d'une épargne échappant à la banque conventionnelle ;
- Exportation d'expérience ;
- Rentabilité et résistance du système financier aux crises, grâce au respect des normes éthiques et de la gouvernance Sharia board ;
- Le développement de l'économie réelle.

#### Les apports sociaux

- Protection du niveau de vie des consommateurs ;
- Favorisation de l'emploi : banques islamiques, formations, conseil, événementiel, et incitation à l'investissement et au roulement des flux ;
- Limitation de la thésaurisation et des placements rentiers à intérêts ;
- Activation du rôle économique et social de certains produits participatifs.

Nous allons conclure cette dernière section, par une analyse SWOT du champ des banques participatives au Maroc, réalisée par un cabinet spécialiste en finance participatif. Il s'agit d'une récapitulation de sa situation après les 3 premières années d'exercice.

Forces	Faiblesses
Partenariat avec des banques expérimentées dans cette industrie bancaire participative ; Maîtrise du marché marocain par les banques participatives dont les investisseurs y opèrent déjà ;	Absence de concurrence parfaite ; Cherté des produits participatifs ; Fiscalité non adoptée par rapport aux produits classiques ; Anomalies juridiques liées à des questions de droit civil et d'assurance ;

Réduction de la TVA de 20 à 10% sur la Mourabaha <sup>2</sup> calculable seulement sur le profit ; Elimination de la double imposition en matière de droits d'enregistrement sur la Mourabaha.	Mise en veille du produit Moucharaka <sup>3</sup> dès le début ; Non implication des œuvres sociales des secteurs publics et privés ; Exclusion du milieu rural.
Opportunités	Menaces
Exportation du métier de la banque islamique aux pays de l'Afrique-Subsaharienne ; compétitivité pour drainage des financements des pays du Golfe ; Faiblesse du taux de bancarisation au Maroc ; Assistance technique du FMI, du BID et de BAM ; Assistance techniques de l'AAOFI et de la CIBAFI.	Déstabilisation et avortement de l'expérience ; Risque de discrimination entre citoyens ; Non accroissement du taux de bancarisation ; Lenteur de la réactivité des autorités réglementaires et religieuses.

**Tableau 1 : analyse SWOT des banques participatives au Maroc**

**B. Les dernières réalisations des banques participatives au Maroc**

Trois ans après le début de leurs travaux, les banques participatives n'ont pas encore réalisé des résultats nets positifs. D'après la banque centrale, en fin 2019 les dépôts des clients auprès des banques participatives s'élevaient à 3 milliards de dirhams, alors que les fonds accordés atteignent les 6,5 milliards de dirhams. Par ailleurs, ces banques réalisent une croissance continue avec un résultat de l'année 2019 de 419 millions de dirhams, contre 377 millions en 2018, et moins de 6 millions en 2017, avec une progression de 41,2% du capital restant dû des crédits octroyés par ces banques.

Depuis leur lancement, les banques participatives ne proposent à la clientèle qu'un seul produit à savoir la Mourabaha avec ses trois dérivées, jusqu'à l'année 2019 qui a connu le lancement des dépôts d'investissement, en permettant aux banques participatives la diversification de leurs ressources.

Ainsi les banques participatives ont travaillé sur l'élargissement de leur réseau qui a atteint 143 agences bancaires à fin Avril 2020 contre 100 fin Décembre 2018, avec une augmentation de 48% des comptes à vue qui ont dépassé les 96454, précise BAM<sup>4</sup> dans sa dernière publication en 2020.

<sup>2</sup> C'est un produit bancaire participatif : il s'agit d'un contrat incluant l'acquisition et la vente d'un bien au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre la banque et le client.

<sup>3</sup> C'est un contrat d'association entre 2 parties ou plus.

<sup>4</sup> Bank Al Maghrib : la banque centrale du Maroc

### **III. LA PERCEPTION DES BANQUES PARTICIPATIVES AU SEIN DU CONTEXTE MAROCAIN : ÉTUDE QUALITATIVE**

Dans ce présent point, nous allons expliquer toute la démarche de l'étude menée dans le cadre de notre travail, en commençant par les objectifs, le choix des personnes à interroger, les axes et les principales questions de recherche. Puis, nous allons présenter la méthodologie de travail, pour enfin présenter les résultats générés.

#### **A. Objectifs et terrain de l'étude**

##### **1. Objectifs de l'étude**

Le principal objectif de l'étude est de déterminer la manière dont les différentes institutions marocaines (religieuses, réglementaires, cabinets et associations professionnelles) perçoivent l'activité bancaire participative considérée comme nouvelle au Maroc, pour cerner l'image de ces banques au sein du contexte marocain d'après les experts du secteur.

Il s'agit donc d'une étude qui nous permettra d'induire des interprétations correctes et proches de la réalité, en les palliant à nos connaissances basiques recueillies au niveau de l'étude théorique (Neta, 2005) et de réinterpréter cette connaissance en fonction des variables contextuelles qui correspondent au contexte marocain.

##### **2. Le choix des interviewees**

Pour choisir les experts à interroger dans le cadre de notre étude de contextualisation, il a été nécessaire de procéder à une analyse institutionnelle afin de pouvoir détecter les institutions et les organisations ayant un fort impact sur le processus d'institutionnalisation de la nouvelle loi dédiée aux banques participatives au Maroc.

Pour cela, nous nous sommes référés à des travaux de recherche sur les banques participatives au Maroc, ainsi qu'aux rapports officiels des institutions marocaines.

D'après la documentation recueillie, nous avons constaté que le processus d'implantation de l'activité bancaire participative au Maroc est encadré par trois types d'institutions à savoir :

- Les institutions de réglementation et de contrôle ;
- Les institutions de consultation et d'accompagnement ;
- Et, les institutions internationales de normalisation.

Pour mener notre première analyse institutionnelle visant essentiellement le choix des institutions à interroger, nous nous sommes référés à la théorie néo-institutionnaliste. En effet, l'institutionnalisme dans sa globalité, peut être défini comme un champ pluridisciplinaire recouvrant des connaissances sur les faits sociaux. Dans ce sens, une même définition est donnée aux institutions par la majorité des institutionnalistes.

Les travaux récents distinguent trois types de paradigmes structurant le concept de l'institutionnalisme :

- L'institutionnalisme politique : il est fondé par deux courants qui sont respectivement : Le néo-institutionnalisme politique historique qui s'intéresse à la connaissance précise des interactions régissant les relations des différents acteurs,

en formant ce qu'on appelle les structures de sens, pour pouvoir diriger, expliquer et légitimer les règles de comportements des individus, afin de gérer les conflits (Olsen, 2007). Et, l'institutionnalisme du choix rationnel, qui étudie la relation entre les intérêts des individus, les décisions et les choix des institutions politiques.

- **L'institutionnalisme sociologique** : l'attention de cette approche porte sur le caractère normatif des institutions, c'est-à-dire sur toutes les règles insérées dans la vie sociale. Ces règles sont définies par les valeurs et les normes, en précisant les comportements routiniers des individus à adopter.
- **Le néo-institutionnalisme économique : ce courant est développé à travers trois écoles** :
  - o L'école historique allemande : Dans cette école, les institutions économiques sont définies dans une optique de conformité avec les caractéristiques de leur communauté territoriale. Ces institutions économiques sont spécifiques au lieu et au temps de leur société, avec laquelle elles doivent développer une cohérence mutuelle.
  - o L'école américaine : Elle cherche l'évaluation de la réalité économique par une voie progressiste, sur la base d'un héritage intellectuel important constitué par des composantes historiques et évolutionnistes.
  - o L'école contemporaine : Pour cette école, les institutions économiques se développent suite à leurs arrangements institutionnels regroupant des composantes du marché et des éléments de la hiérarchie. Ce qui met en évidence, l'importance de la coordination pour garantir une meilleure participation des individus aux différentes activités de la firme.

Selon ces écoles, l'analyse économique doit porter sur toutes les facettes d'un phénomène économique, en développant un lien de causalité entre le comportement humain et le comportement économique.

Alors, en se référant à la théorie institutionnaliste, nous avons constaté qu'au Maroc, dans une même catégorie d'institutions, chacune d'elles se base sur des variables différentes par rapport aux autres. A titre d'exemple, dans son projet de la loi bancaire incluant les banques participatives au Maroc, le ministère des finances fait référence aux indicateurs financiers et macro-économiques pour dessiner la politique du système financier en général, comme il s'est appuyé sur l'avis du CSO pour garantir la conformité des textes de loi régissant les banques participatives, il s'agit donc d'une approche hybride.

Au moment où, le Conseil Supérieurs des Oulémas se base sur des variables idéologiques en adoptant une approche de culture.

Tandis que, la Confédération Générale des Entreprises Marocaines à titre d'exemple, se base sur une approche de calcul.

Cette présente analyse pluridisciplinaire, nous a permis de détecter l'importance de s'appuyer conjointement sur la composante sociologique, économique et politique pour institutionnaliser la nouvelle loi des banques participatives au Maroc. Il s'agit donc d'un paradigme institutionnel hybride intégrant les trois dimensions de l'institutionnalisme. Ainsi, elle nous a permis de définir les institutions ayant une influence sur notre objet d'étude à savoir :

Bank Al-Maghrib : c'est la banque centrale du Maroc et l'institution chargée de dessiner la politique monétaire du pays.

La Direction des Etudes et des Prévisions Financière sous la tutelle du ministère des finances et de la réforme de l'administration : c'est la direction chargée de donner des propositions, procéder à des études, piloter les prévisions financières

et fixer les grandes lignes de l'équilibre économique et financier du projet de Loi de Finances.

Le Conseil Supérieur des Oulémas : ce conseil est placé sous la Haute Tutelle de Sa Majesté. Il est chargé principalement de l'étude des questions qui lui sont soumises par le Roi, comme il est chargé d'étudier et de répondre aux demandes concernant les questions qui lui sont soumises. Dans ce cadre, il est responsable d'étudier la conformité des lois et des mécanismes proposés par BAM et par le ministère de l'économie, dans le cadre de la réglementation de l'activité bancaire participative.

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc est l'institution qui représente le secteur privé, à savoir ses 90000 membres directs et affiliés qui tous des entreprises du Maroc, auprès des pouvoirs publics et des institutionnels.

Ce sont donc les institutions auxquelles nous nous sommes adressés pour répondre à nos questions.

## **B. Cadre théorique et méthodologique**

La théorie institutionnelle a constitué le cadrage théorique de notre analyse institutionnelle rien que pour détecter les interviewés. Toutefois, nous avons adopté pour l'encadrement théorique de notre étude de terrain la théorie des représentations sociales, que nous allons présenter dans le point à venir. Pour ensuite passer à la présentation de la méthodologie de travail.

### 1. La théorie des représentations sociales

Cette théorie a vu le jour en 1961 dans les travaux de Serge Moscovici dédiés aux sciences sociales, mais elle est devenue applicable dans plusieurs autres champs disciplinaires dont les sciences de gestion font partie.

En effet, nombreuses sont les définitions de la représentation sociale, nous indiquons quelques-unes citées dans l'article de Sahraoui et Louitri (2014) sous le titre : Contexte et contextualisation dans les recherches en Management au Maroc. Les auteurs ont souligné en premier la définition de Moscovici (1984) selon laquelle, une représentation sociale est « un mode spécifique et particulier de connaître et de communiquer ce qu'on connaît ». Pour cet auteur, la théorie des représentations sociales mobilise conjointement des concepts sociologiques et psychologiques.

Ensuite, celle de Minier (1995) pour qui la représentation sociale n'est pas seulement une image de la réalité, mais plutôt une « organisation signifiante » qui est fonction des spécificités contextuelles de l'objet.

Et finalement, ils ont souligné la définition de Flick (1992), pour qui les bases des représentations sociales facilitent la compréhension de la façon dont une société « pense » à propos d'un objet, en étudiant la manière de penser de ses membres.

Toutefois, Durkheim, reconnu par la communauté scientifique comme étant le premier qui a traité la question des représentations collectives et aussi individuelles, dissocie l'individu de la société. Pour cette raison, dans notre travail, nous nous basons sur la définition de Moscovici (1960) selon laquelle, les représentations sociales « sont des contenus organisés, qui expriment et infléchissent le monde des individus et des groupes », et alors l'objet et le sujet pour cet auteur forment un tout.



## 2. Approche méthodologique de l'étude

La méthode empirique choisie repose sur la théorie des représentations sociales, que nous avons explicitée dans le point précédent. Alors, cette deuxième section reviendra sur l'opérationnalisation de cette méthodologie conceptuelle. Puis, nous allons présenter les interviewés et leurs établissements, pour ensuite expliciter les axes thématiques.

## 3. Étapes et axes d'analyse contextuelle

Nous avons administré dix entretiens semi directifs sur la base de 4 guides d'entretiens élaborés en fonction de la spécialité de l'expert interrogé. Nous avons procédé par la méthode boule de neige, c'est-à-dire que, dans un premier temps, nous avons interrogé les personnes disponibles, et à la fin de l'entretien nous leur demandons de nous proposer d'autres personnes pouvant répondre à notre guide. Au début, le guide d'entretien commence par une première partie introductive qui traite la relation entre l'institution en question et l'activité bancaire participative. Puis, un deuxième axe abordé avec l'interviewé en fonction de son domaine d'expertise et de son institution d'appartenance. Par ailleurs, pour les institutions de réglementation et de contrôle, et en raison de la double mission qu'elles ont, après la première partie introductive, nous avons élaboré deux axes focalisés respectivement sur la définition du cadre réglementaire des banques participatives au Maroc et la maîtrise technique de ces banques ainsi que leur contrôle.

Nous avons mené des entretiens avec des experts reconnus dans leurs champs d'activité et qui représentent des institutions d'un poids important au Maroc. Nous représentons dans le tableau suivant, le statut des interviewés et leur organisme de rattachement :

Institution interrogée	Statut de l'interviewé
La banque centrale du Maroc	Cadre à la direction de supervision bancaire
	Cadre au département juridique
La direction des études et prévisions financières DEPF	Deux cadres de la direction
Conseil Supérieur des Oulémas	Membre du Conseil régional des Oulémas – région Marrakech-Safi
	Membre du CSO- Rabat
La CGEM	Deux membres de la confédération
Association de la Finance Participative	Président de la commission Sharia
	Président de la commission finance participative

**Tableau 2 : Statut des personnes interrogées pour l'étude de contextualisation**

En outre, pour faciliter la collecte des données, nous avons élaboré une grille d'entretien qui résume les principales thématiques abordées à savoir :

- Les banques participatives au Maroc : évolution et relation avec l'environnement externe ;
- La réglementation de l'activité bancaire participative ;

- Les banques participatives au Maroc et le financement des entreprises marocaines ;
- L'aspect technique et le contrôle des banques participatives au Maroc ;
- L'acceptation de l'activité bancaire participative dans la société marocaine ;
- La conformité religieuse des banques participatives marocaines.

Chaque axe thématique a été détaillé par un ensemble de questions principales et des questions de relance de la discussion. La durée des entretiens a varié entre 60 minutes et 2 heures.

Et donc, pour répondre aux objectifs soulignés, nous avons commencé par une analyse institutionnelle des banques participatives au Maroc, à travers une étude documentaire, qui nous a permis le choix des personnes à interroger. Puis nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès des savants (Oulémas), des cadres des institutions de réglementation et de contrôle, et des experts au sein des différentes organisations de consultation, d'accompagnement et de normalisation.

### **C. Analyse et discussion**

#### **1. Méthode d'analyse**

Tout d'abord, il est à noter que les données qualitatives de cette première phase empirique ont été collectées suite à trois modes de production :

- Mode principal : Entretiens semi directifs ;
- Mode contextuel : Analyse institutionnelle des banques participatives au Maroc ;
- Mode complémentaire : Analyse documentaire.

Dans un premier temps, nous avons procédé à l'enregistrement en temps réel de l'intégralité des entretiens menés. Ensuite, un travail de retranscription a été fait, en respectant exactement le discours de l'interviewé. Cette phase permet de réécouter les enregistrements et de mettre le point sur les détails insolites qui sont passés inaperçus.

Puis, nous avons effectué une analyse thématique de contenu à travers deux types d'analyse, à savoir :

L'analyse verticale où les entrevues sont analysées dans leur intégralité. Il s'agit d'une analyse intra-interview, c'est-à-dire un traitement fait au sein d'une même entrevue et qui permet de retracer l'importance des thèmes selon leur ordre d'apparition pour extraire les principaux aspects évoqués par le répondant.

Et, l'analyse horizontale, qui permet la comparaison des entrevues en fonction des thèmes. Il s'agit donc, d'une analyse extra-interview, qui permet d'analyser comment chaque thème a été abordé par l'ensemble des interlocuteurs.

L'analyse manuelle (verticale et horizontale) se fait à l'aide d'une grille d'analyse que le chercheur doit tracer, et qui se représente comme suit :

	Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3	Entretien 4	Entretien...		
Thème 1 :			Analyse horizontale				Synthèse horizontale
		Analyse verticale					Synthèse horizontale
							Synthèse horizontale
	Synthèse verticale	Synthèse verticale	Synthèse verticale	Synthèse verticale	Synthèse verticale		

**Tableau 3 : Exemple de grille d'analyse manuelle**

Après la réalisation de la grille d'analyse, nous avons rempli les cases et procédé aux analyses verticale et horizontale, pour enfin rédiger deux catégories de synthèses. Le croisement de ces deux synthèses nous a permis de souligner les traits majeurs du discours des personnes interrogées, pour arriver enfin aux principaux résultats de l'étude de contextualisation.

Grâce à cette analyse manuelle, nous avons pu comprendre quelle est la perception de chaque expert par rapport à chaque thème d'analyse.

## 2. Présentation des résultats

Pour le Conseil Supérieur des Oulémas et les représentants des commissions appelées Sharia Board, le besoin de la clientèle marocaine au début était un besoin de conformité religieuse des produits bancaires. Pour eux et comme a dit un interviewé « l'expérience marocaine est exceptionnelle. Le choix de limiter les décisions d'ordre religieux exclusivement au niveau du Conseil Supérieur des oulémas a assuré d'une part, la fiabilité des décisions prises dans ce sens, et d'autre part, la légitimité sociale des banques participatives au Maroc ».

Alors au début, le défi était de convaincre la société marocaine de la conformité de ces banques participatives considérée comme des filiales de banques conventionnelles déjà opérantes au Maroc, chose qui a nécessité beaucoup d'effort.

Comme confirme un interviewé « seul un spécialiste peut admettre facilement ce point, nous avons beaucoup expliqué et argumenté lors des conférences, des manifestations scientifiques ou à travers les médias ».

Pour eux, étudier et décider à propos de la conformité des opérations bancaires pour définir le cadre réglementaire global de ce champ est une responsabilité lourde et dure qui nécessite beaucoup de temps. « Être rapide est toujours facile, mais être précis et fournir des décisions efficaces et correctes est le plus important ».

Ainsi, après 3 ans d'exercice, convaincre la clientèle marocaine de la conformité des banques participatives aux principes islamiques n'est plus un défi, cet objectif est déjà réalisé. Le défi actuel est de pouvoir définir la totalité des opérations bancaires pour parler d'un lancement effectif et réel de cette activité au Maroc, et de veiller à ce que la conformité soit respectée pour éviter et/ou ajuster toute déviation.

Et à la fin, il est à souligner que les spécialistes de la question religieuse ont tous applaudi les efforts fournis par les banques participatives en matière de vulgarisation du concept pour accéder à la clientèle marocaine, et aussi pour la

qualité des rapports transmis au CSO à la fin de chaque exercice depuis leur introduction.

Pour les représentants des cabinets et des associations de la finance participative au Maroc, le besoin d'un financement adéquat aux principes islamiques est très important au Maroc. « Les études ont souligné un taux élevé de personnes non bancarisées pour une raison de conviction » a confirmé un interviewé. Il enchaîne « mais, une fois ces banques sont là, ce taux ne s'est pas traduit en une forte demande, chose qui nous mène à faire un petit recul et à remettre l'analyse dans son contexte ». Pour ces experts, trois principales raisons sont à l'origine de la faible demande exprimée au début :

- L'affiliation de ces banques à des banques conventionnelles connue sur le marché marocain, ce qui a mis en question leur conformité ;
- L'offre très timide par rapport à l'attendu ;
- Et, le coût élevé de l'offre au début (avant l'adaptation du cadre fiscal).

Alors, pour la première raison, la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par ce secteur a donné ses fruits. Actuellement, d'après les personnes interrogées, la question de conformité est tranchée.

Ainsi, après l'adaptation du cadre fiscal au Maroc, ces banques sont devenues très compétitives et la question de cherté ne se pose plus.

Cependant, l'offre est toujours très limitée en raison du retard de la définition de l'écosystème qui a coûté énormément pour les banques participative, comme avance un interviewé « les banques participatives ont perdu beaucoup de clients à cause de ça ».

En effet, pour évaluer les réalisations de ces institutions bancaires en prenant en considération leur conditions d'exercice, « je peux dire que les banques participatives au Maroc sont sur la bonne voie, réalisent une évolution importante, des parts de marché considérables et elles vont représenter un pôle financier pesant dans le futur » me confirme un expert interrogé.

Et enfin, pour les consultants, ces banques participatives sont des institutions financières comme d'autres, elles seront évaluées en termes de performance organisationnelle et financière comme toute autre entreprise. Pour cela, une maîtrise du métier financier est obligatoire. Toutefois, elles doivent tenir en compte leur vocation qui est celle d'adéquation avec les principes islamiques. La question ici est d'équilibre entre le technique et le symbolique.

En outre, la question de financement des entreprises par les banques participatives nous a orienté vers un représentant de la Confédération Générales des Entreprises Marocaines (CGEM). Pour lui, ces banques doivent normalement représenter des opportunités intéressantes en matière de financement des entreprises. Malheureusement, jusqu'à maintenant la réalité est loin de ça, il déclare « depuis leur lancement, un seul produit destiné aux particuliers qui a été proposé, puis et d'une manière progressive elles ont proposé des dérivées de la Mourabaha pour accéder aux professionnels et ce n'est que dernièrement que le Salam a vu le jour ». Il continue, « je sais que ce n'est pas la faute des banques mais plutôt c'est la lourdeur de la définition de l'écosystème global qui est à l'origine de cela ». Mais en général, pour lui, nombreuses sont les opportunités de financement des entreprises susceptibles de se concrétiser dans le futur une fois que le cadre réglementaire global soit déterminé. Et avant de terminer l'interview, il a insisté de souligner que « nous sommes ici pour parler de la situation actuelle de ces banques au Maroc. Cependant il est à noter que les institutions de réglementation

et le Conseil Supérieur des Oulémas ont fortement traduit la volonté politique pour introduire ces banques, comme elles ont pu mettre en place un modèle certain, solide et unique, ce qui peut expliquer ce retard de la définition de l'écosystème global, donc si les entreprises vont un peu attendre, c'est pour la bonne cause ».

Quant aux Bank Al Maghrib et la direction des études et prévisions financières (DEPF), la définition du cadre réglementaire des banques participatives au Maroc avait trois principaux objectifs :

- Eviter le risque juridique pouvant naître suite à une opposition de loi bancaire conventionnelle aux finalités des banques participatives ;
- Minimiser les risques systémiques par l'identification des normes techniques précis pour chaque opération bancaire ;
- Et, la protection de l'équilibre du système financier global.

Pour ces deux directions, la conformité est d'ordre technique, le religieux ne rentre absolument pas dans leurs compétences, mais c'est une condition primordiale.

Ils expliquent que le temps pris pour la définition de l'écosystème aura ses fruits. Pour eux, « les banques participatives au vrai sens du mot est une nouvelle expérience au Maroc que nous voulons réussir, et pour cela il nous faut du temps pour élaborer progressivement le cadre réglementaire global » déclare un cadre de la banque centrale du Maroc. Et dans ce sens, le représentant de la DEPF confirme que « le Maroc a appris des expériences des autres pays du monde, nous avons jugé essentiel de définir un cadre légal adéquat à cette activité et d'élaborer un modèle approprié aux spécificités du contexte marocain ».

Pour ces institutions de réglementation, le plus important est d'assurer une institutionnalisation correcte des banques participatives et non pas rapide. « Un modèle institutionnel claire, adéquat et certain ne pourra que booster l'activité bancaire participative au Maroc » nous a dit un cadre de la Bank Al Maghrib.

## CONCLUSION

En guise de conclusion, les banques participatives au Maroc se sont installées dans un environnement plus certain et plus favorable par rapport à d'autres dans divers pays du monde, en raison de la mise en place d'une loi conforme et appropriée à la nature de l'activité.

Toutefois, le champ des banques participatives au Maroc est toujours en voie d'institutionnalisation, même 5 ans après la promulgation de la loi dédiée à ces entités bancaires, ce qui les met face à plusieurs contraintes ayant freiné la vitesse d'évolution et la diversification des produits bancaires participatifs durant cette première période d'exercice.

En outre, d'après les experts, les réalisations qu'ont pu atteindre ces banques exerçant dans des conditions jugées restreintes sont importantes. Ainsi, la définition de l'écosystème global est le facteur clé pour booster cette activité bancaire au Maroc.

Aussi, un grand travail de communication a été fait pour vulgariser les notions et initier le public aux principes du fonctionnement des banques participatives. Cet effort a donné ses fruits. Actuellement, pour les experts, ces banques sont sur la bonne voie d'évolution et de développement, car elles ont pu acquérir la légitimité sociale et réglementaire. Néanmoins, un grand travail reste à faire de la part des institutions de réglementation pour compléter le cadre réglementaire et de la part

des banques pour assurer une meilleure mise en œuvre de ces opérations et s'ouvrir éventuellement aux autres types de clients.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

### **Références académiques**

El Omari Alaoui Sidi Mohamed et Maftah Souhail. La finance islamique a Maroc. El Maarif El Jadida. 2012.

LAHLOU Abderrahmane (1991). La banque islamique à la recherche de l'excellence. Casablanca : Editions Khattabi.

LAHLOU Abderrahmane. 2015. Economie et Finance en Islam : une éthique pour stabiliser l'économie et recadrer la finance. Société d'édition et de diffusion Al Madariss. Edition 1 en 2015

Louitri, A. et Sahraoui, D., (2014), « Contexte et contextualisation dans les recherches en management au Maroc », *Revue marocaine des sciences de management*, N° 3, pp 85-100.

Minier P.(1995), Les représentations de l'apprentissage : système symbolique médiateur de l'interaction parentsenseignants, Thèse de doctorat, UQACUQAM  
Moscovici S. (1984), Préface, In C. Herzlich, *Santé et maladie, analyse d'une représentation sociale*, Paris:Mouton.

Neta A.D. (2005), a contextualist solution to the problem of easy knowledge, *Epistemological contextualism*, Martinn Blaaw, New York.

Perret, V., Séville, M., (2003), « Fondements épistémologiques de la recherche», in Thiétart, RA. (Dir.), *Méthodes de recherche en management*, Paris : Dunod, pp. 13-33.

Wacheux, F. (1996), *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica

### **Rapports**

Global Financial Development Report. Financial Inclusion. Islamic Banking database. World Bank. 2014.  
<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTGLOBALFINREPORT>

<https://www.thebanker.com/Awards/Islamic-Bank-of-the-Year-Awards/Islamic-Bank-of-the-Year-Awards-2020>

Rapport annuel2019 FMI : un monde connecté  
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2019/eng/assets/pdf/imf-annual-report-2019-fr.pdf>